

Agadir: Le conflit social à l'hôtel Salam continue

Actualité Agadir et région

Posté par: Visiteur

Publié le : 13-11-2006 23:04:15

- o Une centaine d'employés sans salaire depuis quatre mois**
- o Le nouveau propriétaire se dit «pas concerné»**

L'hôtel Salam d'Agadir, qui a été vendu il y a quelques mois suite à sa liquidation judiciaire, est en proie à un véritable conflit social. Le nouvel acquéreur, la société Vocation Loisirs, a à peine pris possession des lieux qu'il doit faire face à un mouvement social.

La semaine dernière, alors que les négociations sont engagées entre les dirigeants de l'entreprise et les représentants des employés, des salariés ont observé un sit-in devant l'établissement. Ils réclament leurs émoluments des quatre derniers mois.

Mais les représentants de la société **Vocation Loisirs** avancent qu'ils ne sont en possession de l'hôtel que depuis octobre dernier, arrêt du tribunal de commerce de Marrakech à l'appui. A noter qu'un jugement du **tribunal de première instance d'Agadir (TPI)** avait décidé, en date du 30 juin 2006, de la reprise de l'hôtel par **Vocation Loisirs** et l'avait, par conséquent, désigné comme le nouveau propriétaire. C'est d'ailleurs sur cette base juridique que les employés considèrent qu'ils sont à la charge du nouvel employeur et ce, depuis juillet dernier. Pour Mohamed Mestour, administrateur de Vocation Loisirs, le noeud du problème vient d'une disposition législative et juridique. «Il était impossible d'exécuter immédiatement le premier jugement puisqu'il était susceptible d'appel. Ce qui a été le cas», explique-t-il. «Entre la date de la décision de justice du TPI et le rendu de la Cour d'appel de commerce de Marrakech, nous n'étions que des sortes de gardiens d'un bien mais sans aucun droit de propriété. L'exécution du premier jugement avait été suspendue», renchérit Mestour. Ce bras de fer qui oppose employés et propriétaire pose avec acuité un véritable problème de droit à travers la question: à partir de quel moment la société **Vocation Loisirs** peut-elle être considérée propriétaire de l'établissement et donc en charge de ses employés. Par ailleurs, ces derniers sont bien plus nombreux que ce qui était inscrit dans le cahier des charges de l'hôtel lors de la vente judiciaire. Selon Mestour, ils étaient au nombre de 60. Aujourd'hui, ils sont 113. Pour lui, ce surplus provient de l'**hôtel Médina Palace** qui appartenait également aux précédents propriétaires de l'**hôtel Salam** avant qu'il ne soit repris par le **groupe Chaâbi**. De leur côté, les employés assurent qu'ils ont toujours été salariés de **Salam**. Pour l'heure, les représentants du personnel et la nouvelle direction sont en négociations devant l'autorité locale. Une prochaine rencontre est prévue, demain mardi.

Source : L'Economiste